

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Arrêté Ministériel n° 2023-50 du 23 janvier 2023 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2023/2024.

N° Journal

8627

Date de publication

27/01/2023

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation, modifiée ;

Vu l'avis émis par les membres du Comité de l'Éducation Nationale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 11 janvier 2023 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le calendrier des vacances de l'année 2023 / 2024 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 11 septembre 2023

Vacances de la Toussaint

Du vendredi 20 octobre 2023 après la classe au jeudi 2 novembre 2023 au matin

Fête du Prince

Lundi 20 novembre 2023

Immaculée Conception

Vendredi 8 décembre 2023

Vacances de Noël

Du vendredi 22 décembre 2023 après la classe au lundi 8 janvier 2024 au matin

Vacances d'hiver

Du vendredi 23 février 2024 après la classe au lundi 11 mars 2024 au matin

Pâques

Lundi 1^{er} avril 2024

Vacances de Printemps

Du vendredi 19 avril 2024 après la classe au lundi 6 mai 2024 au matin

Ascension et Grand Prix Historique

Du mercredi 8 mai 2024 après la classe au lundi 13 mai 2024 au matin

Lundi de Pentecôte

Lundi 20 mai 2024

Grand Prix de Formule 1

Du mercredi 22 mai 2024 après la classe au lundi 27 mai 2024 au matin

Fête Dieu

Jeudi 30 mai 2024

Vacances d'été

Vendredi 28 juin 2024 après la classe

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois.

Le Ministre d'État,

P. DARTOUT.

TOUS DROITS RESERVÉS MONACO 2016

VERSION 2018.11.07.14